

Newsletter #23

Février 2026

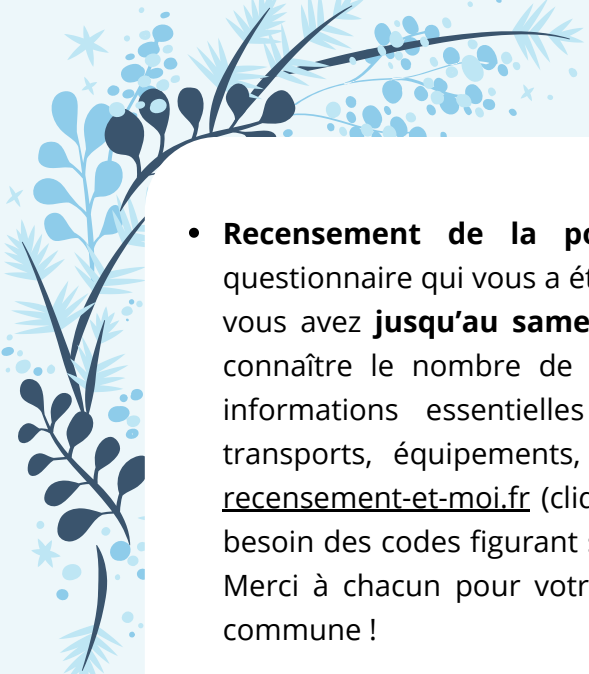
Informations municipales

- **Ouverture de l'Espace Santé Joséphine Thierry.** Le 6 décembre dernier, lors de son inauguration, vous avez été nombreux à venir découvrir le nouvel Espace Santé Joséphine Thierry. Ce sont désormais 4 médecins, 3 infirmières, 1 Kinésithérapeute, 1 podologue pédicure, 1 orthophoniste, et 1 ostéopathe qui peuvent vous recevoir dans l'ancienne école St Joseph rénovée avec qualité et sobriété. Nous leur souhaitons la bienvenue et une belle année 2026. L'équipe municipale tient aussi à saluer avec gratitude toutes celles et tous ceux qui ont contribué à la réussite de ce projet avec une mention particulière au docteur Frédéric Carton qui a été une partie prenante très active et prépondérante sur ce dossier depuis 2015 !! L'équipe municipale souhaite aussi remercier les entreprises et le cabinet d'architecture CUB qui ont œuvré sur ce chantier pour permettre cette réalisation dans un timing serré. Ce sera le dernier gros chantier de l'actuelle équipe municipale bouclant ainsi un vaste programme d'investissement de près de 12 millions d'euros sur douze années.
- **Aménagement de la voie vélo de la RD76 vers le village de la Minière.** La société HELIOS a terminé la peinture des pistes cyclables sur la route de la Minière devenant ainsi une voie partagée pour permettre aux enfants d'aller à l'école à vélo (dont le vélo bus), avec une amélioration significative de la sécurité. Cette CVCB (Chaussée à Voie Centrale Banalisée) est un début, charge à la prochaine équipe de poursuivre ! Les voitures seront incitées à rouler au milieu de la route pour laisser place aux vélos sur les côtés et limiter les dégradations sur les bas-côtés. Comme les autres voies qui accèdent aux villages, cette route sera limitée à 50 km/h. Par ailleurs, l'équipe municipale regrette que les services du département soient revenus sur la décision de réaliser le même dispositif sur la RD76 de Monnières à Gorges comme cela avait validé début 2022. La prochaine équipe tentera de faire mieux.



- 
- **Évolution de la sécurité routière dans le village de Coursay.** Le village de Coursay est traversé par une route départementale (RD 259), c'est donc le Département qui était compétent en matière de sécurité routière. Fin 2024, sur proposition du ComCo CVE et après validation du Conseil Municipal, le village est passé dans le domaine urbain communal par arrêté municipal. Ainsi la Commune peut prendre ses propres décisions en matière de sécurité routière. Les habitants avaient sollicité la mairie pour obtenir des jardinières pour faire ralentir la vitesse. Ils ont suggéré un plan d'installation desdites jardinières et après validation du ComCo CVE, l'expérimentation est en cours. La limitation de vitesse est maintenant de 30km/h dans ce village, comme dans le bourg et les autres villages sauf le Village Boucher, lui aussi sous compétence du Département.
 - **Acquisition de deux radars pédagogiques.** Sur proposition du ComCo CVE, le Conseil Municipal a validé l'achat de deux radars pédagogiques. Le premier sera utilisé sur les axes du bourg avec une attention particulière sur la RD7 (rue de la Poste / rue des Forges), le second sera installé dans les villages où sont constatés les flux les plus importants. Ces deux équipements mobiles resteront un mois sur place puis seront changés d'emplacement et ainsi de suite. Nous ne doutons pas que l'équipe à venir sera vigilante sur ces dispositifs.
 - **Embellissement des façades des maisons Place de l'Église.** L'actuelle équipe avait proposé aux riverains de la Place de l'Église que la Commune participe, via une subvention, au ravalement de leurs façades à la condition que chacun d'entre eux engage les travaux avec une entreprise Monniéroise et que chaque façade soit peinte de couleur différente. Ce projet n'aura pas abouti, affaire à suivre, donc !
 - **Panneaux photovoltaïques sur l'école des 3 Moulins.** Le cabinet d'études Sog Solar, qui accompagne la commune sur le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur l'École des 3 Moulins, a indiqué en fin d'année que les conditions de rachat d'électricité pour la production photovoltaïque avaient évolué depuis le 22 septembre 2025 pour les centrales photovoltaïques en 100 kWc et 500 kWc, soit dans le cadre de notre projet. Initialement les projets de ce type étaient automatiquement éligibles à l'Obligation d'Achat (OA) classique à tarif fixe pendant 20 ans (le tarif de l'électricité n'étant ainsi pas dépendant du prix du marché). Désormais, ce caractère automatique n'existe plus. Pour autant, l'équipe actuelle met tout en œuvre pour que ce chantier avance. La prochaine équipe en aura donc la responsabilité.

- 
- **Lancement du lotissement Centre Bourg.** Initié depuis de plusieurs années, le chantier du prochain lotissement dans le Centre Bourg au Nord-Est de la Mairie va bientôt pouvoir démarrer. Après validation du plan de financement, la Commune va céder le foncier (1670m²) nécessaire au bailleur social Habitat 44 pour démarrer cette opération. Il est à noter que cette dernière répond aux attentes formulées par le SCOT en matière de densification. En effet, ce projet s'inscrit bien au-delà des objectifs demandés de 30 logements / hectare avec une proportion de 45 logements / hectare ce qui permettra de développer dans les années à venir d'autres opérations avec une densification moindre.
 - **Cuve récupération eaux de pluie.** Sur la fin du mandat 2014-2020, l'équipe municipale, convaincue de devoir être vigilante et proactive face aux enjeux sociétaux, décidait qu'il faudrait récupérer les eaux de pluies pour la future école 3 Moulins dont le projet était en cours de préparation. Le 4 novembre 2021, le Conseil Municipal votait à l'unanimité l'installation d'une cuve de récupération d'eau de pluie à côté de la future école 3 Moulins. Le 12 janvier 2023, le Conseil Municipal à la quasi-unanimité validait le branchement des sanitaires de la nouvelle école publique (délibération 2023-12-01-005). Bien qu'à ce moment, la législation ne nous l'autorisait pas, la Préfecture approuvait cette délibération. En septembre 2024, l'ARS nous confirmait enfin par courrier que nous pouvions connecter les eaux de pluies sur les sanitaires. L'anticipation des équipes municipales était une nouvelle fois récompensée ! Début 2026, sur cette fin de mandat, le nécessaire sera fait afin que ce soit enfin réalisé.
 - **Séances budgétaires en vue de l'élaboration du BP 2026.** Depuis la mi-décembre, les services sont sur le pont pour boucler l'année 2025 avec la validation à venir du CFU (Compte Financier Unique) 2025. Le Bureau Municipal a décidé de préparer et voter le Budget 2026 afin d'aider la nouvelle équipe à venir et permettre aux services de continuer à fonctionner sans encombre dans cette période de changements à venir. Le ComCo FPRH accompagné des agents concernés (Violaine Philippe, Jean-Yves Bryche, Gwendal Hartereau et Laurence Blanchard), le Bureau Municipal, le Conseil Municipal sont au travail activement pour permettre le vote du budget 2026 avant la fin du mandat. Cependant l'équipe actuelle tient à rappeler qu'elle a proposé aux candidats à la prochaine élection de participer à la construction du budget et malgré plusieurs sollicitations, ils n'ont pas donné suite. C'est leur choix. Le Conseil Municipal actuel devra donc voter le BP 2026 en n'ayant aucune information sur les projets à venir. C'est ainsi. Les portes de la Mairie leur sont évidemment toujours ouvertes et tous les élus restent à leur disposition pour travailler à une transition républicaine et respectueuse des Monniéroises et des Monniérois.

- 
- **Recensement de la population.** Si vous n'avez pas encore répondu au questionnaire qui vous a été adressé dans le cadre du recensement de la population, vous avez **jusqu'au samedi 14 février pour le faire**. Le recensement permet de connaître le nombre de personnes vivant dans notre commune et fournit des informations essentielles pour la planification des services publics (écoles, transports, équipements, etc.). Répondez facilement en ligne : <https://www.le-recensement-et-moi.fr> (cliquez sur « Ici, je réponds au questionnaire »). Vous aurez besoin des codes figurant sur la notice remise par courrier ou par l'agent recenseur. Merci à chacun pour votre participation à cette opération importante pour notre commune !

Aggloh

- **RPQS : Rapport Prix & Qualité du Service.** Conformément à l'article D.2224-3 du Code général des collectivités territoriales, Clisson Sèvre et Maine Agglo transmet chaque année aux communes membres les rapports sur le prix et la qualité du service public relatifs aux compétences suivantes : déchets ménagers, eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif. Tous les rapports sont à retrouver [en cliquant ici](#).
 - **Broyage gratuit des branchages.** Dans le cadre de sa politique de prévention et de gestion des déchets verts, Clisson Sèvre et Maine Agglo propose aux habitants du territoire un service gratuit de broyage des branchages. Ce dispositif permet de valoriser les végétaux issus de la taille tout en bénéficiant de conseils pratiques pour une meilleure gestion des déchets verts. Le service est gratuit et réservé aux particuliers résidant sur le territoire de l'agglomération. Sont acceptés les branchages coupés (hors résineux), d'un diamètre maximal de 10 cm. Afin de faciliter l'intervention, les branchages doivent être préparés à l'avance, séparés de tout élément non autorisé. Les usagers sont invités à prévoir des contenants pour repartir avec le broyat. Vente de composteurs. À l'occasion de ces journées, des composteurs individuels sont proposés à la vente au tarif préférentiel de 20 €, sur réservation lors de l'inscription (quantités limitées). Date à retenir : **samedi 28 février** à Monnières. **Les inscriptions sont à effectuer [ici](#)** et sont soumises à validation par le service Prévention et gestion des déchets de l'agglomération. Un courriel de confirmation précisera le lieu exact de rendez-vous. Renseignements Service Prévention et gestion des déchets. Tél. : 02 40 57 57 80. Plus d'informations sur le compostage : Composter chez soi.
- 

Associations

- **Office Communal des Associations de Monnières.** Besoin de matériel pour vos évènements et fêtes ? Alors n'hésitez pas à contacter l'Office Communal des Associations de Monnières. Que vous soyez un particulier, un professionnel ou une association, les locations sont à prix tous doux. La location s'effectue exclusivement par mail (oca.monnieres@gmail.com). Elle est valable pour le week-end (ou 2 jours). Les départs se font le vendredi à partir de 18h30, les retours le lundi suivant, aux mêmes horaires. Pour les autres jours de la semaine, c'est également possible. Un rendez-vous pourra être organisé avec vous selon votre disponibilité et celle des bénévoles (☎ 06 79 97 47 20). Les bénévoles de l'Office vous accueilleront dans le bâtiment qui jouxte la salle de sport Albert Méchineau.

Matériels	Description	Quantité	Prix unitaire	Caution
Tables 2,60	2,60m x 0,77m	37	4.00€	5.00€
Tables 2,30	2,30m x 0,77m	4	4.00€	5.00€
Chaises		400	0.50€	4.00€
Manges-debouts		15	3.00€	5.00€
Stands bachés	3m x 4m	7	15.00€	100.00€
Guirlandes électriques	11m	3	10.00€	80.00€
Bac refroidisseur		1	20.00€	150.00€
Rallonges électriques	avec enrouleur	5	7.00€	50.00€
Friteuse gaz	2 x 10 litres Gaz propane non fourni	1	40.00€	1000.00€
Barnums	6m x 4m - dont 2 dépliant	4	60.00€	600.00€
Barnums	4m x 4m - dépliant	1	50.00€	500.00€
Percolateurs	10 litres	2	20.00€	100.00€
Remorque frigorifique	3.6m3	1	90.00€	3000.00€